

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Verre mélangé

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Context: Ces conditions d'acceptation clarifient ce que Renewi entend par "béton armé". Vous pouvez consulter cette fiche si, par exemple, votre flux de verre contient différentes sortes de verre plat.

CONDITIONS

Autorisé:

- Verre métallique
- Verre double (double vitrage)
- Verre simple
- Verre feuilleté
- Verre de voiture (en quantité limitée)
- Verre d'isolation
- Miroir

Non autorisé:

- Verre de bouteille
- Verre blindé
- Verre anti-chaaleur
- Céramique
- Plastique
- Verre de lampe
- Substances toxiques
- Substances inflammables
- Autres sortes de déchets

Si vos déchets ne remplissent pas ces conditions, consultez les conditions d'acceptation ci-dessous:

- Verre plat mélangé
- Pare brise
- Verre creux et convexe

TERMES ET CONDITIONS

En cas de non-conformité, le collecteur se réserve le droit de refuser la cargaison concernée et / ou de facturer les frais supplémentaires résultant de la collecte du traitement. La liste «non autorisé» doit être considérée comme non exhaustive et ne sert qu'à clarifier certains flux non conformes qui nécessitent une attention particulière dans le contexte de cette catégorie de déchets. Ces accords de non-conformité aux conditions d'acceptation sont également toujours mentionnés dans les conditions générales de vente ajoutées à nos offres de prix.